

Référent COVID de l'université
referent.covid@ut-capitole.fr

**Consignes pour LES PERSONNELS
en cas de SUSPICION DE CONTAMINATION
ou CAS AVÉRÉ DE COVID-19**

Tous les personnels présentant des symptômes ou ayant eu un contact de plus de 15mn sans masque ni distanciation avec une personne contaminée sont encouragés à suivre les consignes suivantes :

ALERTER

Si je suis à mon domicile

- **J'informe le Référent COVID de l'Université** en remplissant le formulaire prévu à cet effet ([formulaire](#)) **ainsi que la direction de l'IUT** : direction@iut-rodez.fr
- Je reste à mon domicile
- Je suis les recommandations sanitaires de Santé Publique France ([Fiche "j'ai les signes de la maladie"](#) ou [Fiche "j'ai été en contact avec une personne malade"](#))

Si je suis sur mon lieu de travail

- **Je m'isole dans mon bureau dans l'attente du retour à domicile** :
 - Par mes propres moyens si je peux me déplacer seul.
 - À défaut, j'appelle ma famille.
 - Si signes graves, mon responsable hiérarchique appelle le 15
- **Si je partage mon bureau avec d'autres collègues** :
 - Mon responsable hiérarchique les renvoie à domicile pour qu'ils contactent leur médecin.
- **Une fois le bureau vide, il est mis en quarantaine pendant 24 heures.** Une procédure de nettoyage spécifique est mise en œuvre.

TRACER

- **Je consulte un médecin.**

S'il me délivre un certificat médical d'arrêt, ce dernier doit être envoyé à fanny.molinier@iut-rodez.fr

- **Je réalise le test de dépistage.**

Consultez la liste des centres de dépistages proches de chez vous.

<https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid/Aveyron>

- **Je reste à mon domicile en attendant le résultat.**

PRÉVENIR

- **Si le résultat est négatif** : je reviens dans l'établissement.

- **Si le résultat est positif** :

- J'informe le Référent COVID de l'Université en remplissant le formulaire prévu à cet effet ([formulaire](#)) **ainsi que la direction de l'IUT** : direction@iut-rodez.fr
- Si je ne l'ai pas déjà fait, **je transmets le certificat médical** à fanny.molinier@iut-rodez.fr
- Je reste à domicile en protégeant mes proches.
- Je suis les recommandations sanitaires de Santé Publique France ([Fiche "j'ai les signes de la maladie"](#) ou [Fiche "j'ai été en contact avec une personne malade"](#)).

PROTÉGER

Le Référent COVID de l'université transmet les informations en sa possession à l'ARS qui transmet en retour les consignes sanitaires à appliquer au sein de l'établissement.

AUTRES SITUATIONS

Si l'école de mon enfant est fermée par décision des autorités sanitaires, que puis-je faire ?

En accord avec ma hiérarchie, si la nature de mes missions le permet, je peux demander à travailler à distance. À défaut, l'établissement pourra me délivrer une autorisation spéciale d'absence pour la durée de fermeture de l'école.

Si mon enfant est cas contact d'un cas confirmé dans son école sans fermeture de l'école, quelle conduite tenir ?

Pendant toute la durée d'isolement prescrite à mon enfant, je peux demander une autorisation pour garde d'enfant. Je me conforme aux recommandations médicales de mon médecin ou des autorités.

J'ai été en relation avec un cas contact et j'ai respecté les consignes de distanciation et du port de masque.

Je peux venir dans l'établissement si je ne présente pas de symptômes.

J'ai été en relation avec un cas contact et je n'ai pas respecté les consignes de distanciation et du port de masque.

Je m'isole à mon domicile, contacte mon médecin et préviens le Référent COVID de l'université ([formulaire](#)) et le cas échéant mon supérieur hiérarchique.